



FOULEES DE MIRECOURT - TRAIL DES LUTHIERS
DIMANCHE 17 mars 2024
REGLEMENT

- ATHLE VOSGES PAYS DE MIRECOURT organise DIMANCHE 17 mars 2024 deux courses nature l'une de 14 km empruntant routes et chemins des communes de Mirecourt et Mattaincourt et l'autre de 8 km empruntant routes et chemins de MIRECOURT ET MATTAINCOURT, ouverte aux licenciés et non-licenciés

- Départs et arrivées des courses

départ de la course nature 8 km : Cours Stanislas

départ de la course nature 14 km : Cours Stanislas

départ des courses scolaires : Cours Stanislas

Arrivée de toutes les courses Cours Stanislas

- Horaires

9 heures 30 : course nature de 14 km - à partir de JUNIORS

9 heures 45 : course nature - à partir de CADETS - 8 km

10 heures 00 : course benjamins -benjamines - minimes f et g - 1700 m

11 heures : course poussines - 850 m

11 heures 15 course poussins - 850 m

11 heures 30 : course des familles

- Assurance

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile

Les athlètes licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Les non licenciés devront s'assurer personnellement

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance et en cas de vol d'effets personnels

- Assistance médicale

Assurée par deux postes de secouristes (CROIX ROUGE FRANCAISE), une ambulance, un médecin)

- Sécurité

Assurée par des signaleurs.

Les coureurs doivent veiller à leur propre sécurité et respecter les règles du code de la route sur l'ensemble du parcours.

Les participants à la course nature se devront de respecter le code de l'environnement

- RAVITAILLEMENT

1 poste à l'arrivée et un poste (léger) à mi parcours

- Dossards

Retrait à partir de 8 heures salle de la Grange à Sons Cours Stanislas

Présentation obligatoire :

- d'une licence sportive en cours de validité pour les licenciés FFA (compétition, athlé running, athlé entreprise), ou d'un Pass « J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par un médecin

- ou une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition

- ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou à la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la compétition

- pour les mineurs non licenciés le questionnaire de santé

- Vestiaires (non gardés) - douches

Au Stade

- Protocole sanitaire

selon les mesures en vigueur à la date du 17 mars 2024

- Inscriptions et droits d'inscription

Inscriptions sur courirvosges.com jusqu'au vendredi 15 mars 12 heures

Licenciés ATHLE VOSGES : gratuit

Licenciés FFA ou non licenciés :

12 € pour la course nature 14 km (15 € si inscription sur place) -

8 € pour la course nature 8 km (10 € si inscription sur place) -

- Récompenses

Courses scolaires : 1 lot à chaque arrivant+ 1 médaille

Course nature : coupes et médailles aux premiers de chaque catégorie + 1 lot à chaque arrivant de la course de 8km, et de la course de 14 km

Course des Familles : 1 lot par famille